

La Gazette de Bailly et de Noisy-le-roi

JOURNAL de l' ASSOCIATION pour la PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT de BAILLY et de NOISY-LE-ROI
13, rue du Poirier au Large - 78870 BAILLY - tél 0134621000 - baillynoisyl.environnt@free.fr - site web : www.apebn.com (en création)
Association Apolitique, loi de 1901, créée en 1972

L'objet de l'association est d'assurer par tous les moyens appropriés

La préservation du site, du caractère rural et de l'environnement de Bailly et de Noisy-le-roi, et la sauvegarde des conditions et de la qualité de la vie
L'étude, la suggestion et la promotion de toute réalisation propre à y faciliter ou agrémente l'existence de ses habitants

LE BILAN DE 35 ANNEES DE BENEVOLAT A VOTRE SERVICE LES QUESTIONS QUI RESTENT POSEES POUR PROTEGER L'ENVIRONNEMENT DE BAILLY ET NOISY-LE-ROI DES DEMANDES QUI EXIGENT DES REPONSES CONCRETES

Le mot du Président

C'est en **1972** que quelques baillacois, dont Michel HENRIQUET, Maître international en art équestre, et le mari de notre Présidente d'honneur Thérèse PARIS, ont fondé l'APEB.

C'est en **1980** que j'ai accepté d'en assumer la présidence, alors que les projets d'infrastructures routières et d'urbanisme allaient modifier les paysages et la qualité de vie dans nos villages.

C'est au début des **années « 90 »** que nous avons créé le groupement d'associations

Environnement Ouest Versailles (EOV) avec l'ANQV de Noisy-le-roi et des associations de Saint-Cyr-l'école, de Fontenay-le-Fleury et de Rocquencourt, pour traiter la question du bouclage ouest de la A86, puis avec Saint-Nom-la-Bretèche, Feucherolles, Crespières et Villepreux pour les questions de l'aménagement de la D307 et du classement d'une partie de la Plaine de Versailles, obtenu en juillet 2000.

C'est en **2004** que cinq associations ont créé l'union des Associations pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV) sur les fondements de l'union, créée en 1972, connue sous le nom « Les Amis de la Plaine de Versailles ».

C'est en **2005**, après l'arrêt des activités de l'ANQV, que nous avons transformé l'APEB en APEBN (Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et de Noisy-le-roi), nos adhérents étant des noiséens et des baillacois

Je rends hommage à tous les bénévoles pour leurs actions passées et présentes et à nos adhérents dont la générosité permet de poursuivre nos actions (notre association n'a aucune subvention). L'engagement du plus grand nombre est toujours nécessaire lorsque l'enjeu le nécessite (pétitions, ...).

Je sais que nous pouvons compter sur vous, tout comme vous savez que vous pouvez compter sur nous pour sauvegarder la qualité de la vie dans nos villages.

Nous avons besoin de vous

Merci de votre confiance

Patrick MENON

Président de l'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et Noisy-le-roi
Président de l'Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles
Vice-président d'Yvelines Environnement

Président d'honneur du groupe IdF de l'Association des Ingénieurs Centraliens de Nantes
Président du Comité de suivi de la Charte entre Usagers et Riverains de l'aérodrome de St-Cyr-l'école

Membre de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay

Membre de la Commission de suivi des Engagements de l'Etat pour le bouclage ouest de l'A86

Membre de la Commission Départementale d'Implantation d'Antennes relais de Téléphonie mobile

Membre de la Commission Départementale d'Orientation de l'agriculture

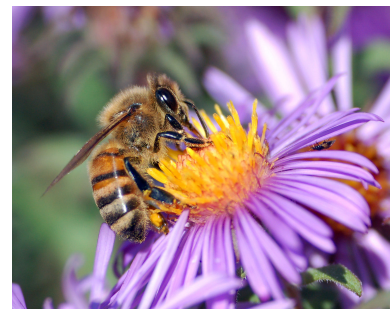
Membre de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier

Membre de la Commission Départementale pour l'aménagement et la gestion du site classé de la Plaine de Versailles

Membre de la Commission Locale de l'Eau, bassin de la Mauldre

Membre de la Commission locale d'Information du CEA de Saclay

Membre de la Commission locale d'information et de surveillance pour le centre de traitement et de valorisation des résidus urbains de Carrières-sous-Poissy



L'urbanisme

(voir « La Gazette de Bailly » de mai 2000, février et septembre 2000, mai et septembre 2002 et avril 2005)

Les réussites : Notre participation active dans les Commissions avant 1995 a concouru à l'urbanisation maîtrisée des « Parcs et Châteaux » à Bailly (Le Tillet, La Châtaigneraie,...), ce qui a permis de conserver le Patrimoine bâti et les espaces verts.

L'action spécifique de l'APEB lors de l'élaboration du projet de maisons dans le parc de la Châtaigneraie a permis de conserver le magnifique cèdre (ci-dessus), emblème de notre association.

Les problèmes Des permis de construire ont été accordés malgré l'opposition des riverains qui ont alors engagé des recours contre les arrêtés de permis du Maire, avec le soutien de notre association. Des procédures longues et coûteuses (pour le contribuable ...) ont été engagées! A qui profite le manque de dialogue ?

La rédaction des PLU sans consultation de notre association n'est pas acceptable.

Pourquoi avoir refusé en 1995 les membres de l'APEB dans la Commissions d'Urbanisme et d'Environnement à Bailly?



Le vote récent des modifications du PLU à Bailly, tient compte des « demandes des particuliers », mais oublie les observations cohérentes de notre association lors de l'enquête publique.

Au lieu de « faire de l'urbanisme », on accentue le « patchwork » des zones urbaines.

Au lieu d'accentuer la protection des zones naturelles en site classé de la Plaine, on autorise l'extension du bâti sous forme de gîtes ruraux et de centres équestres, ...

Nous n'avons pas eu connaissance des dossiers du projet d'agrandissement du Centre commercial de Noisy-le-roi et de son impact sur l'environnement du village.

Et demain : Qu'est-il prévu dans la zone d'activité « Montgolfier » à Noisy ? quelle architecture en lisière du site classé ?

Comment résoudre la question du parking « en ville », à proximité des commerces, en préservant l'environnement ?

Quels types d'équipements sportifs et de détente, pour tous, prévoit-on ? A quels endroits ?

Nous demandons que soit réalisée une véritable étude d'urbanisme sur l'agglomération de Bailly et Noisy-le-roi, en concertation avec les habitants et les associations



La propreté « en ville » et autour

(voir « La Gazette de Bailly » de mai 2003)

Les réussites Les actions de sensibilisation de l'APEB ont été un facteur déterminant l'enlèvement des débris encombrants dans les chemins ruraux,

Les actions de l'APEB, bien qu'anciennes, de nettoyage de la forêt de Marly sont encore présentes dans les mémoires !

Les problèmes préoccupants Bailly n'est pas une exception. Les « taggs » se sont multipliés ces dernières années, sur les piles des ponts, sur les murs des maisons, sur le mur de clôture de la Mairie de Bailly et à l'entrée de la forêt de Marly.

Le dépôt de voitures et sa clôture « taggée » subsistent près du centre équestre de Bailly,

Le soucis de propreté et le nettoyage par des entreprises spécialisées doit être accompagné par le soucis de diminuer les nuisances de bruit et autre pollution : la méthode de ramassage des feuilles, par soufflage, génératrice de bruit et de poussières n'est pas un modèleelle porte atteinte à la santé publique ! Voilà un sujet matière à concours d'idées !



Et demain Il s'agit de recenser tous les « points noirs » sur Bailly et Noisy-le-roi et de proposer, avec la participation du plus grand nombre, les solutions adaptées.

Les antennes de radiotéléphonie mobile

(voir « La Gazette de Bailly » d'avril 2005)

Les réussites L'APEBN a participé à la rédaction d'une Charte départementale définissant les « règles de bonne conduite » entre les trois opérateurs de téléphonie mobile et les élus.

Elle reste à l'écoute des scientifiques chargés des recherches sur les effets des ondes électromagnétiques sur la santé et reconnaissance du « principe d'attention ».

Les problèmes préoccupants L'impact visuel des antennes implantées sur la poste de Noisy-le-roi et l'information apparemment non communiquée concernant ses caractéristiques techniques permettant d'apprécier son impact sur la santé publique.

Le Maire de Bailly a permis plusieurs implantations d'antennes sur le Centre équestre de Bailly et à proximité, le long de la D307, sans exposition préalable des projets et des risques encourus par la population.

Le nouveau PLU de Bailly permet l'implantation d'antennes de téléphonie mobile dans le site classé de la Plaine de Versailles.



Et demain Nous demandons une information complète et objective de la population sur les implantations d'antennes à Bailly et Noisy-le-roi, en zone urbaine et près des routes et autoroutes, et leurs impacts sur les habitants.

Les déplacements des personnes

(voir « La Gazette de Bailly » de septembre 2000, février et septembre 2001, mars, mai et septembre 2002, mai 2003, février 2004 et avril 2005)

Il faut rappeler le succès de l'APEB en 1994, après le combat mené pour obtenir l'éloignement de 800 m du raccordement du tunnel A86 sur A12 à Bailly. L'APEB ne s'est pas opposée au bouclage ouest de l'A86 mais a contesté le projet.

Qui connaît le PDU, « Plan de Déplacement Urbain à l'horizon 2005 » qui a fait l'objet d'une enquête publique du 2 juin au 13 juillet 2000, annoncée dans le Bailly-Contact de juillet 2000 ?

Quelles solutions ont été mises en place pour améliorer l'utilisation de transports en commun ?

Les réussites L'APEB a publié ses remarques sur le PDU dans sa Gazette de septembre 2000, a fait une enquête auprès de la population et a organisé une réunion publique sur les transports en Ile-de-France le 24 novembre 2000.

Les problèmes La fréquentation des trains de la voie ferrée de « grande ceinture » entre Noisy-le-roi et Saint-Germain-en-laye via St-Nom-la-bretèche est très faible. Les raisons, prévisibles, sont multiples.

Des bus/cars pour accéder à d'autres gares ont été supprimés, malgré la demande des habitants.

Les pistes cyclables n'existent pas en ville. Pour favoriser l'utilisation du vélo et assurer la sécurité des cyclistes, il faut aménager des voies spécifiques et des liaisons avec les pistes cyclables qui existent le long des routes (D307, CD7, ...).

Et demain Contrairement à ce que l'on veut faire croire, le prolongement de la voie ferrée vers Saint-Cyr-l'école se heurte à de nombreux obstacles :

- la ligne de grande ceinture ne rejoint pas la gare RER de Saint-Cyr,
- la voie doit être abaissée dans la perspective du Château de Versailles,
- la ligne, exploitée par la SNCF, sera prévue pour des trains de fret et pas seulement pour des « tram-trains », ...

Une protection efficace a été proposée par l'APEB et plébiscitée par les riverains: un enfouissement de la voie.

Le tunnel A86 ouest entre Rueil et Bailly sera-t-il réalisé ? Nous n'avons pas connaissance des nouvelles études !

L'élargissement de l'A13 dans la forêt de Marly est prévu au SDRIF (Schéma Directeur Ile-de-France) 2015 : Il faudra agir pour obtenir les protections appropriées contre les nuisances de bruits et de pollution.



Les nuisances des avions et des hélicoptères (voir « La Gazette de Bailly » de d'avril 2005)

Les réussites Participation aux travaux du Comité de suivi de la Charte entre Usagers (pilotes) et Riverains (Elus et Associations) de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'école qui ont permis d'obtenir des résultats concrets :

- Montage de silencieux sur les avions, programmé sur 3 ans,
- Mise en place, du 1er avril au 30 octobre, de périodes de « moindre nuisance » les week-end et jours fériés entre midi et 14h00 par l'interdiction de vol des avions et hélicoptères (basés à St-Cyr) non équipés de silencieux.

Les problèmes Les difficultés pour obtenir le respect des couloirs aériens évitant le survol des agglomérations par les hélicoptères non basés à St-Cyr (sécurité civile, ...)

Le survol des avions de ligne en approche de Roissy, dû à la modification des couloirs aériens.

Et demain La question de survol des hélicoptères non basés à Saint-Cyr devient cruciale. L'étude de mise en place de silencieux sur les hélicoptères doit être entreprise.

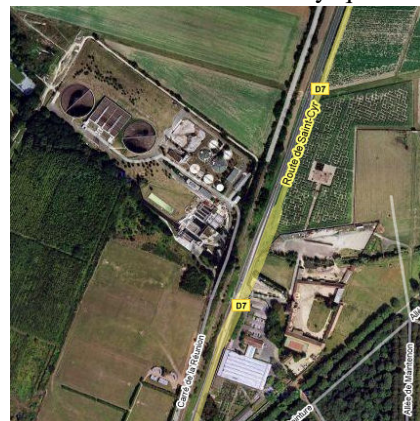
La qualité de l'eau Nos villages sont irrigués par des ruisseaux appelés « ru » dont le plus connu est le ru de Gally qui prend sa source dans le Parc de Versailles et qui rejoint la Mauldre.

La quasi-totalité des eaux du ru de Gally provient des rejets des stations d'épuration dont la plus importante se situe sur le territoire de Bailly au « Carré de la réunion » (en face de la Ferme de Gally), en site classé. Cette station traite les effluents des communes voisines, dont Versailles.

La non conformité des stations d'épuration aux normes européennes a coûté 400 MEUR de pénalités à la France en 2007.

Le projet d'amélioration de la Station d'épuration du carré de la réunion soumis à enquête publique en 2007 ne permettra pas de satisfaire aux prochaines normes européennes. De plus, les capacités de stockage d'effluents non traités seront insuffisantes par temps d'orage.

La qualité des rejets actuels de la station dans le ru de Gally n'est pas conforme aux exigences réglementaires définies par arrêté préfectoral. Le projet présenté ne permettra pas de les satisfaire. Où est l'amélioration ?



Il est regrettable de constater que l'on consomme plus de 12 hectares de terres en site classé pour ce projet, et un budget conséquent, pour un résultat aussi décevant. *L'APEBN a donné un avis défavorable à ce projet en l'état*

BULLETIN D'ADHESION

voir au dos

La Plaine de Versailles

(voir « La Gazette de Bailly » d'avril 2005)

Les réussites Le classement en Juillet 2000 du site qui s'étend du Parc de Versailles à Villepreux / Chavenay à l'ouest et de St-Cyr-l'école / Bois d'Arcy au sud à la D307 au nord,

La renaissance, sous le sigle de l'APEPV (voir page 1), de l'union des associations de protection de l'environnement de la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles qui s'étend du Parc du Château de Versailles jusqu'à Septeuil à l'ouest et de la N12 au sud à la N13 au nord.

Le travail des associations de l'APEPV avec la DIREN (Direction régionale de l'Environnement) pour l'élaboration d'un projet de schéma d'orientation d'aménagement et de gestion du site classé.

Les problèmes Les difficultés pour faire comprendre à tous la nécessité d'indépendance des associations de protection de l'environnement par rapport aux pouvoirs politiques (élus) et aux intérêts économiques.

L'association créée par les agriculteurs et les élus en 2004, subventionnée par des communes, appelée APPVPA, ne peut se prévaloir de représenter tous les acteurs de la Plaine de Versailles, et sûrement pas les associations de protection de l'environnement qui, en certains lieux, mènent des actions contre les décisions des élus !

De plus, des propositions comme la réalisation de gîtes ruraux et de centres équestres en site classé ne sauraient être une assurance de développement de l'activité économique et de la protection des espaces naturels, complément de l'activité agricole traditionnelle.

Par ailleurs, la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles ne doit pas servir de dépotoir pour les terres de l'A86 :

- à Bailly, les « collines » devaient être évacuées en 2008, repoussé en 2012 ! Tout le monde les voit près de A12 !

- dans le secteur de Thoiry, des dépôts sur 25 hectares de terrains agricoles ! Allez voir les paysages « lunaires » entre Autouillet et Villiers-le-Mahieu.



Et demain Un travail efficace devra être mené de façon consensuelle dans des groupes de travail pilotés par la DIREN au sein de la Commission départementale, pour favoriser un développement d'activités basées sur l'agriculture, en harmonie avec le patrimoine unique et en protégeant les richesses naturelles et les paysages.

Il faut développer un approvisionnement « de proximité », évitant des déplacements coûteux (énergie, temps, pollution).

Il faut refuser la surconsommation de terrains agricoles fertiles en routes et vastes zones commerciales stériles.

Les Communautés de communes

(voir « La gazette de Bailly de mai 2003 et février 2004)

Les Communautés de Communes ou « Intercommunalité » s'inscrivent dans le cadre de la loi SRU du 13/12/2000, qui a remplacé les POS par des PLU et les SDAU par des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), il faut suivre ...

Il s'agit de gérer des activités en commun ! Ce que les Syndicats Intercommunaux font depuis longtemps

Encore faut-il que les regroupements soient cohérents en matière d'intérêts communs.

La cohérence territoriale qui lie les communes de la Plaine de Versailles depuis de nombreuses décennies est fondée sur les activités agricoles et rurales et la gestion des espaces naturels.

Le Val de Gally et son schéma d'aménagement, bien qu'ils ne représentent qu'une partie de la Plaine de Versailles, avaient une cohérence justement basée sur ces activités.

Les Communautés de communes petites et moyennes ont eu beaucoup de mal à se constituer du fait du « tiraillement » entre les intérêts politiques, économiques et financiers.

Certaines se sont rattachées à Versailles. D'autres préfèrent des centres de développement industriel et commercial comme Plaisir.

Et alors, Bailly, Noisy, Saint-Nom, Chavenay, ..créent une « Communauté » allant jusqu'à Orgeval ! ...Quelle cohérence ?

Le « Patchwork » qui a été « tricoté » risque d'être ingérable, et ne permettra pas de protéger efficacement la Plaine de Versailles !

La véritable cohérence territoriale, c'est la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles.

C'est bien sur l'ensemble de la ZNE de la Plaine de Versailles qu'il faut établir un « SCOT » (terme associé à une communauté de communes) ou plutôt un Plan d'aménagement et de développement durable à long terme.

Bulletin d'adhésion à envoyer ou remettre à l'APEBN 13, rue du Poirier au large à 78870 - Bailly

NOM: Prénom :

Adresse

Email

Cotisation 2008 : Normale : 15 Euros Soutien : 25 Euros Bienfaiteur : 50 Euros

(règlement par chèque à l'ordre de l'APEBN - à envoyer ou déposer à l'adresse ci-dessus)